

SIAO 91

croix-rouge française



Réalisé par Mathieu Bernis,
de l'observatoire du SIAO 91
Pour la DDETS de l'Essonne
Entre 2023 et 2024
Mail : observatoire.siao91@croix-rouge.fr
Téléphone : 09 70 68 25 68

DIAGNOSTIC

AIDE ALIMENTAIRE

2024 SYNTHÈSE



SIAO 91

SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION

Objectifs



Les objectifs du diagnostic

Ce diagnostic de l'aide alimentaire résulte d'une initiative de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de l'Essonne, visant à améliorer la compréhension de l'offre et des besoins en matière d'aide alimentaire sur le territoire. Réalisé par l'Observatoire du SIAO 91 entre août 2023 et juin 2024, il poursuit les objectifs suivants :

Recenser et cartographier l'ensemble des dispositifs d'aide alimentaire sur le territoire :

Bien que de nombreux services et structures d'aide alimentaire soient connus et correctement référencés, il était difficile de dresser un portrait global de l'offre actuelle. Certains acteurs détiennent des informations que d'autres n'ont pas, entraînant une connaissance fragmentée du territoire. L'objectif principal de ce diagnostic était donc de reconstituer ce puzzle en consolidant les différentes bases de données disponibles. Au-delà de l'identification des structures, il s'agissait d'obtenir des informations sur les modalités d'inscription, les conditions d'accès, les quantités distribuées, etc., pour chaque service identifié.

Évaluer l'offre existante et sa répartition géographique par rapport aux besoins :

Le deuxième objectif consistait à évaluer l'adéquation entre l'offre recensée et les besoins identifiés. Cela implique de comprendre les attentes des personnes en situation de précarité alimentaire, ainsi que les obstacles à l'accès à une alimentation appropriée.

La question de l'adéquation entre l'offre et les besoins soulève également des interrogations sur la répartition géographique de l'offre en fonction de la localisation des besoins.

Faciliter une meilleure coordination entre les acteurs :

Un constat majeur à l'origine de ce diagnostic est la difficulté de coordination entre les diverses actions d'aide alimentaire existantes. Cette problématique de coordination englobe plusieurs enjeux, comme le démontrera ce diagnostic, et doit être clarifiée pour établir des recommandations pertinentes. Cette thématique sera abordée dans une troisième partie, qui interrogera plus largement l'organisation de l'aide alimentaire sur le département, éclairée par les enseignements de l'enquête et des échanges avec les acteurs concernés.

Formuler des recommandations et valoriser les résultats du diagnostic :

La finalité de ce travail est de produire des recommandations issues du diagnostic, à destination des différents acteurs. Ces recommandations visent à nourrir les réflexions de chacun et à éclairer les prises de décisions au sein des instances impliquées dans l'aide alimentaire sur le département (DDETS, CD, PAT, communes, associations, etc.). Elles ont également pour objectif de suggérer des pistes d'actions que les acteurs peuvent utiliser pour répondre aux problématiques rencontrées sur le terrain.

Un focus sur les publics hébergés en hôtel social

Ce travail de diagnostic s'inscrit dans une volonté de la DDETS de questionner et d'améliorer l'aide alimentaire à destination des publics hébergés en hôtel social. La connaissance de l'ensemble des dispositifs existants ainsi que la capacité à évaluer

les besoins en fonction de la situation de chaque hôtel social doivent permettre de développer au mieux les aides de demain à destination des hébergés, dont le niveau de précarité alimentaire est souvent élevé.

Méthodologie



Rétrospective des étapes de diagnostic

1 Phase exploratoire

Rencontre avec divers acteurs de l'aide alimentaire, définition des problématiques, choix des méthodes d'enquête. Recensement général des opérateurs de l'aide alimentaire du territoire.

Août 2023

2 Enquête structures

Questionnaire envoyé à toutes les structures qui proposent une aide alimentaire, afin de connaître en détails leur activité et, leurs problématiques et leur regard sur l'aide alimentaire : 137 associations et 77 CCAS ont reçu le questionnaire.

Novembre 2023

3 Enquête bénéficiaires

Enquête auprès des bénéficiaires d'aides alimentaires proposées par des opérateurs du territoire, et une enquête « focus hôtels sociaux », reprenant le même questionnaire que l'enquête « bénéficiaires », mais s'appliquant uniquement à des personnes hébergées en hôtels sociaux, sélectionnées de manière aléatoire.

Décembre 2023

LES ÉTAPES DE DIAGNOSTIC

5 Restitution

Travail sur les préconisations et les actions en réponse au diagnostic. Restitution des résultats finaux auprès des autorités territoriales et des acteurs de l'aide alimentaire.

Novembre 2024

4 Analyse des résultats

Analyse des résultats, traitement des données issues des enquêtes, rédaction des éléments du rapport.

Avril 2024

Résumé des 3 enquêtes par questionnaire

STRUCTURES

Questionnaire **envoyé à** :

- 137 associations
- 77 CCAS

Retours :

- 103 associations
- 51 CCAS

Soit un **taux de retours** global de **72%**

BÉNÉFICIAIRES

Questionnaire **passé à** :

- 145 personnes

au sein de **12 structures** d'aide alimentaire (associations ou CCAS).

Soit un total de

145 personnes interrogées

FOCUS HÔTELS SOCIAUX

Questionnaire **passé à** :

- 56 personnes (PASH 91)
- 50 personnes (SIAO 91)

hébergées sur **28 communes** différentes.

Soit un total de

105 personnes interrogées

L'offre d'aide alimentaire



Pas de vision globale et partagée de l'offre et des besoins

- **Un nombre d'opérateurs important**, entre les associations appartenant à des réseaux nationaux et les associations indépendantes, à quoi s'ajoutent certains CCAS proposant des aides alimentaires.
- **Difficile d'avoir une vision d'ensemble** des activités d'aide alimentaire du département ou d'une commune du fait de cette multitude d'acteurs.

Une grande diversité d'opérateurs et de services existants

- Une offre globalement bien répartie sur le territoire en fonction des bassins de vie, notamment grâce à des réseaux nationaux disposant de nombreuses antennes locales.

- **Mais quelques disparités territoriales** : l'accès à une aide alimentaire dans la moitié sud du département, principalement rurale, dépend de peu d'opérateurs.

- Les **associations indépendantes** représentent au total une **part importante des solutions existantes, à savoir 40 % des structures recensées** (figure 1), même si leur activité est parfois difficile à identifier et à mesurer.

- Une grande variété de services, mais une **aide sous forme de denrées dominante** (figure 2).

- Les **aides des CCAS**, souvent sous forme financière (chèques d'accompagnement personnalisés ou transferts monétaires), sont également une **composante essentielle du paysage de l'aide alimentaire** (figure 3).

Répartition des associations recensées par appartenance à un réseau national

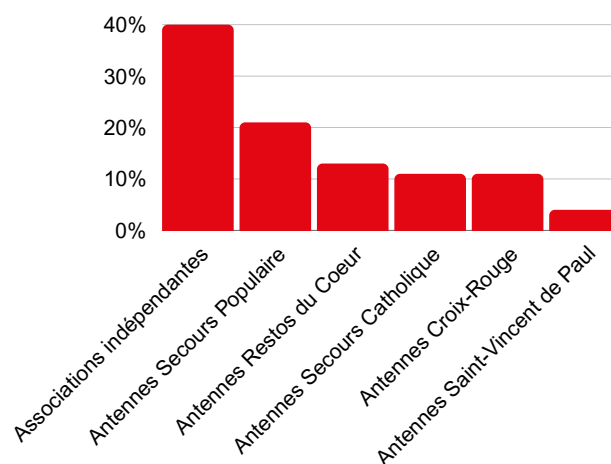


Figure 1 : Répartition des associations recensées par appartenance à un réseau national (incluant les structures n'ayant pas répondu au questionnaire) | Source : Observatoire SIAO 91 (2023-2024) | Nombre d'associations = 137 | Lecture : 21% des associations enquêtées appartiennent au réseau du Secours Populaire Français.

Les formes d'aide alimentaire proposées en Essonne (associations et CCAS)

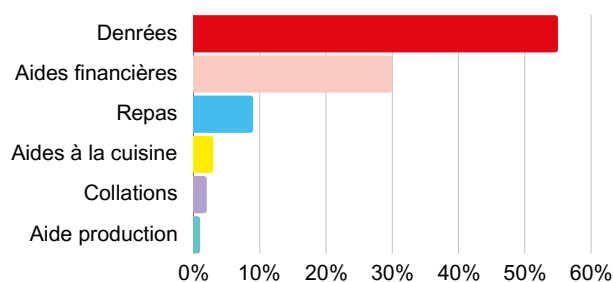


Figure 2 : Les formes d'aide alimentaire recensées sur la base des services proposés par les structures répondantes | Source : Observatoire SIAO 91 (2023-2024) | Nb services = 213

Les formes d'aide alimentaire proposées en Essonne (CCAS seulement)

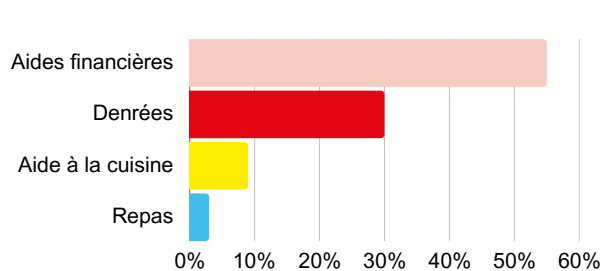


Figure 3 : Les formes d'aide alimentaire recensées sur la base des services proposés par les CCAS répondants | Source : Observatoire SIAO 91 (2023-2024) | Nb services = 57

Une offre dont l'accès est souvent conditionné

- Seuls **12 % des services n'affichent aucune condition d'accès** (domiciliation, suivi social, orientation, etc.) excepté justifier de faibles ressources. L'analyse de ces conditions d'accès montre un effet « entonnoir » sur le nombre d'aides réellement accessibles pour un recourant en fonction de sa situation.
- Une offre au global moins importante pour les publics sans accompagnement social et/ou sans domiciliation, souvent les plus précaires. Par exemple, une personne non-suivie et non-domiciliée n'aurait accès qu'à 54 % des services répondants.
- La coexistence d'aides « conséquentes » et d'aides « coup de pouce » : plus de la moitié des aides sont régulières dans le temps, mais au moins 40 % d'entre elles sont ponctuelles, au coup par coup. Par ailleurs, **38 % de l'offre de services n'est pas suffisante à elle seule pour fournir des repas complets**, rendant nécessaire le multi-recours pour les personnes les plus dépendantes aux aides.

Comment accéder aux services ?

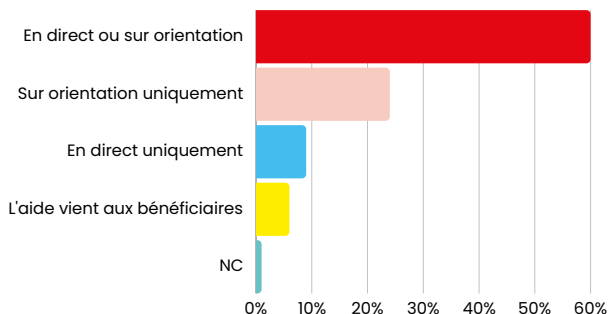
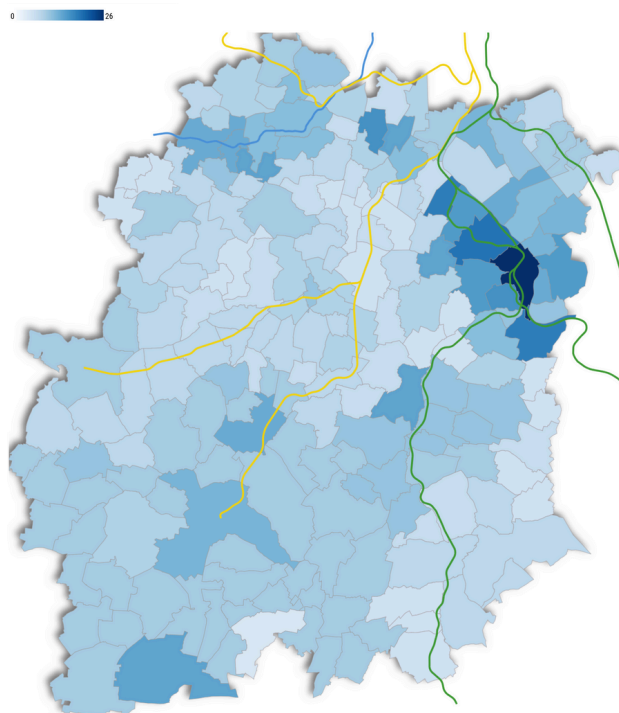


Figure 4 : Répartition des services en fonction des modalités d'accès | Source : Observatoire SIAO 91 (2023-2024) | Nombre de services répondants = 213 | Lecture : 60% des services répondants sont accessibles en direct ou sur orientation.

L'adéquation de l'offre aux besoins dépend du rayon d'action et du public visé par chaque service

- La prise en compte des **rayons d'action de chaque service** révèle que le nombre de services disponibles varie d'une commune à l'autre. Deux villes voisines peuvent ainsi présenter un nombre très différent de services accessibles à leurs résidents.
- En examinant ces rayons, on constate que certaines communes du nord, bien que densément



Carte 1 : Rayonnement des services d'aide alimentaire sur le territoire, sur la base des rayons d'action déclarés par les structures pour chaque service. Les communes colorées en bleu très foncé sont les communes disposant du plus grand nombre de services pouvant intervenir sur leur territoire. Les communes en bleu très clair sont celles disposant du moins grand nombre de services pouvant intervenir sur leur territoire. Lecture : la commune de Corbeil-Essonnes est celle touchée par le plus grand nombre de services, 26 au total.

peuplées, **ne sont pas toujours les mieux couvertes**. C'est notamment le cas de Brétigny-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Viry-Châtillon et Fleury-Mérogis, qui affichent des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne départementale, oscillant entre 14 % et 22 %.

- À l'inverse, des **communes rurales situées au sud** du département, comme Angerville ou Pussay, présentent un **risque non négligeable de précarité alimentaire**. Ces communes affichent en effet un revenu médian par ménage relativement bas et rencontrent des problématiques de **mobilité**, tout en étant peu dotées en points de distribution alimentaire fixes.
- Bien que des **dispositifs mobiles et des initiatives d'aller-vers** existent pour répondre à ces enjeux, ils demeurent encore peu nombreux pour aller dans toutes les communes de manière régulière.
- Finalement, c'est souvent la **complémentarité de plusieurs services** sur un secteur qui permet de donner aux différents types de publics présents sur ce dernier, accès à une aide alimentaire en quantité, en fréquence et en durée adaptée à chaque situation.

Les besoins en Essonne



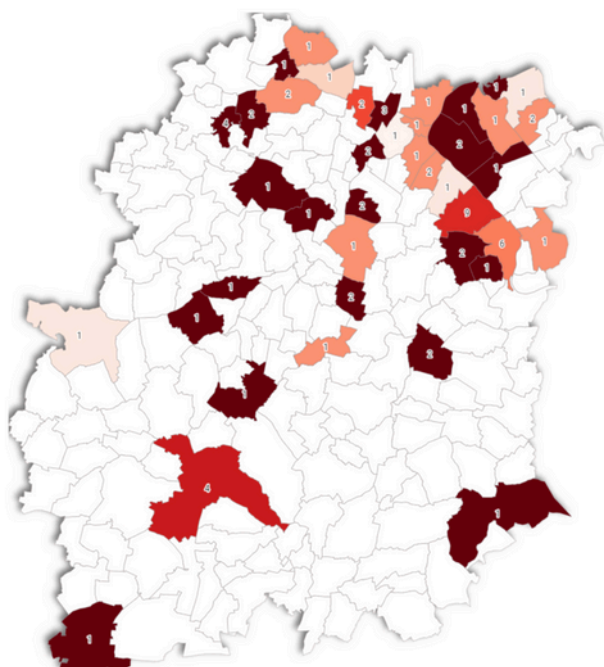
Les opérateurs en difficulté pour répondre à l'ensemble des besoins

→ Le constat général est celui d'une pression sur le système d'aide alimentaire, qui n'est parfois pas assez conséquent ou établi localement pour subvenir à l'ensemble des besoins, obligeant les opérateurs, soit à restreindre les quantités données à chaque recourant, soit à prioriser les publics en fonction de différentes conditions pour maintenir un niveau d'aide satisfaisant.

Une pression sur le système d'aide alimentaire, ayant différentes origines

51 % des opérateurs répondants estiment que l'aide alimentaire est insuffisante sur leur secteur pour répondre à l'ensemble des besoins.

% 0 100 %



Carte 2 : Nombre de structures par commune estimant l'aide alimentaire insuffisante sur leur secteur pour répondre à l'ensemble des besoins | Source : Questionnaire aux structures d'aide alimentaire, SIAO 91 (2023-2024) | Nombre de répondants : 73 | Lecture : À Étampes, 4 structures ont répondu que l'aide est insuffisante sur leur secteur, cela représente 80% des répondants sur cette commune. À Angerville, 1 structure a répondu que l'aide est insuffisante sur son secteur, soit 100% des structures de cette commune.

Cette insuffisance de l'offre est ressentie en ville comme en milieu rural, et par tous types d'opérateurs.

Différents contextes peuvent expliquer ces insuffisances selon les discours des opérateurs :

- Une offre présente qui répond aux types de besoins, mais sous tension croissante à cause du nombre de demandes qui augmente.
- L'offre n'est pas assez diversifiée sur un secteur ou une commune pour répondre à tous les types de besoins.
- Les publics ne parviennent pas à atteindre l'offre existante, notamment à cause du manque d'accompagnement social disponible.

« Depuis le COVID ça touche tout le monde. Avant ça touchait surtout des personnes issues de l'immigration, maintenant c'est plus le cas, personne n'est à l'abri » (Membre d'une association à Évry-Courcouronnes)

Selon vous, l'aide alimentaire sur votre secteur est-elle suffisante pour répondre à l'ensemble des besoins ?

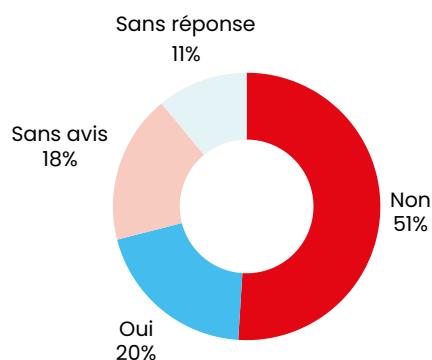


Figure 5 : Perception de l'adéquation offre / besoin par les opérateurs de l'aide alimentaire. - Source : SIAO 91 - Questionnaire sur l'aide alimentaire en Essonne (2023) - Nombre de réponses représentées = 144 - Lecture : 51% des structures estiment que l'aide alimentaire est insuffisante sur leur secteur.

Enseignements sur les publics et la satisfaction de leurs besoins

La précarité alimentaire en Essonne touche, comme dans le reste de la France, **une population variée en termes de profils socio-économiques**, de niveaux de précarité et de dépendance à l'aide alimentaire.

46 % des recourants déclarent être sans ressources financières. L'autre moitié vit en grande majorité uniquement grâce à des prestations sociales telles que la CAF, le RSA, l'assurance chômage, l'AAH ou encore la pension d'invalidité.

Une fragilité de l'offre ressentie par les bénéficiaires

- Les **quantités données, parfois insuffisantes** pour les personnes les plus dépendantes aux aides alimentaires.
- La **qualité des aides données est appréciée, mais fragilisée** par des dates de péremption très courtes.
- **Certaines catégories de produits difficiles à obtenir** selon les bénéficiaires interrogés, notamment les produits d'hygiène, certains produits secs (huile d'olive, de tournesol, etc.), et des produits frais (fruits, légumes, protéines).
- L'accueil et le traitement des recourants : une satisfaction globale, malgré quelques situations pouvant générer des non-recours.
- **L'aide financière (Ex : CAP) est la forme d'aide la plus sollicitée** par les publics interrogés, mais environ 80 % de ces aides sont ponctuelles, donc pas toujours adaptées.

L'accès effectif à une aide adaptée est limité par diverses contraintes

- La **mobilité**, une problématique qui touche aussi bien le sud que le nord du département, même dans des centres urbains importants.
- Les contraintes d'emploi du temps et de gestion de la vie familiale rendent difficile l'accès aux aides nécessitant de longs moments d'attente.
- Les contraintes liées aux pratiques alimentaires : les publics ont parfois des difficultés à accéder à une alimentation choisie et compatible avec leurs habitudes ou contraintes personnelles.
- La problématique de **l'équipement de cuisine des ménages** : 26 % indiquent ne pas avoir accès à une cuisine, 23 % n'ayant pas de réfrigérateur et 13 % n'ayant pas d'endroit pour stocker des produits secs. L'absence de cuisine et de réfrigérateur rend moins efficaces les aides sous forme de denrées.
- **L'accès à l'information** sur les dispositifs existants est plus **difficile sans accompagnement** ou orientation par un travailleur social.
- Le temps administratif et les délais d'accès aux aides sont parfois décourageants et handicapants.
- Ne pas oser demander par honte ou par gêne : un phénomène connu qui se confirme chez les bénéficiaires essonniers : **plus de 3 personnes sur 10 ont hésité ou pris du temps avant de demander des aides.**

CONNAÎTRE LE NOMBRE DE SERVICES ACCESSIBLES EN FONCTION DE LA SITUATION DES RECOURANTS

- Produits à cuisiner, repas chauds, aide à l'achat de produits, etc. (prise en compte de l'équipement du ménage, de son niveau de besoin, de ses contraintes alimentaires.)
- Ressources, domiciliation, hébergement, suivi social, situation administrative, participation financière, etc.
- Temps pour accéder à l'aide, dépendance aux transports publics, mobilité réduite, emploi du temps, gestion des enfants, etc.



TYPE D'AIDE RECHERCHÉ ET ADAPTÉ

CONDITIONS D'ACCÈS

ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE

SERVICES EXISTANTS

SERVICES ADAPTÉS ET ACCESSIBLES

Figure 6 : Schéma illustrant les différents facteurs qui jouent sur le nombre de services adaptés réellement accessibles pour une personne, en fonction de sa situation et de ses besoins (SIAO 91)

Questionner l'organisation actuelle de l'aide alimentaire

Peu de pilotage et de coordination à l'échelle du département

La difficulté à suivre et mesurer l'offre et les besoins en aide alimentaire

- Des recourants et un environnement qui évoluent en permanence, laissant apparaître l'enjeu du suivi et d'une meilleure évaluation de l'offre et des besoins : au moment de l'enquête, 18 % des structures répondantes n'avaient pas d'avis sur l'adéquation entre l'offre et les besoins et 13 % n'en avaient pas à propos de l'évolution des publics sur leur secteur.
- Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de remontée d'indicateurs qui soit commune à l'ensemble

- des opérateurs (associations indépendantes, grandes associations nationales et CCAS) au niveau départemental, qui permettrait d'avoir une vision claire et chiffrée des activités, et d'en observer les évolutions dans le temps.
- Une augmentation des besoins constatée par une majorité des opérateurs, avec l'enjeu d'objectiver ces évolutions pour mieux adapter les actions.

Evolutions perçues par les structures répondantes à propos de leurs publics (sur un an)

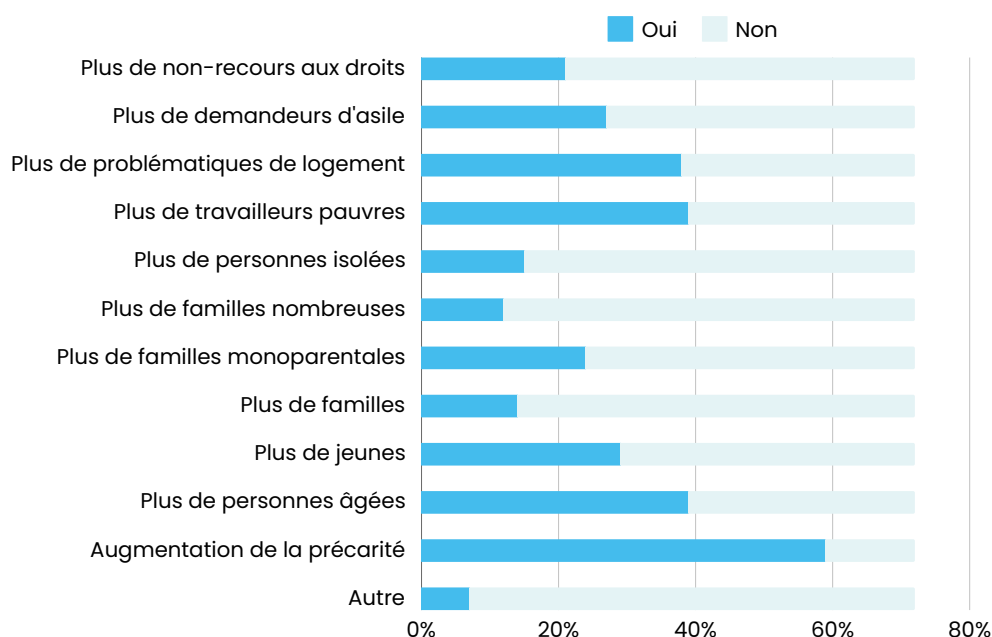


Figure 7 : Synthèse des évolutions perçues par les structures répondantes à propos de leur public sur un an (une structure pouvait saisir plusieurs choix) | Source : SIAO 91 - Questionnaire de l'enquête « opérateurs » (2023) - Nombre de réponses représentées = 144 | Lecture : 54% des structures ont noté qu'il y a plus de travailleurs pauvres cette année au sein de leur public accueilli.

L'enjeu de la coordination de l'aide alimentaire

Des opérateurs qui expriment un besoin d'une meilleure coordination entre eux, mais aussi avec les prescripteurs des aides et les pouvoirs publics. Près de 65 % des opérateurs ont indiqué qu'il serait utile d'organiser des rencontres sur la thématique de la coordination des actions de chacun sur le territoire.

Pensez-vous qu'il soit utile d'organiser des rencontres sur le thème suivant : "Coordination des actions" ?

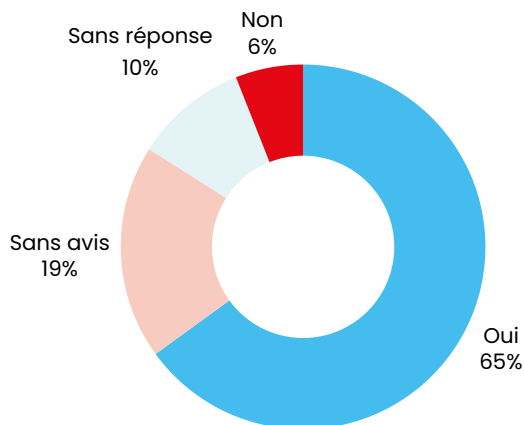


Figure 8 : Pensez-vous qu'il soit utile d'organiser des rencontres sur le thème suivant : Coordination des actions de chacun sur le territoire | Source : SIAO 91 - Questionnaire sur l'aide alimentaire en Essonne (2023) - Nombre de réponses représentées = 144.

- **Des liens existants entre opérateurs**, notamment pour l'orientation de bénéficiaires et les échanges/dons de denrées, **mais à développer et pérenniser**.

- **Pas d'instance de coordination de l'ensemble des acteurs à l'échelle départementale**, mais uniquement des instances associées aux financements (État, CD, communes). La présence d'instances permettant de se coordonner ou à minima d'échanger des informations entre acteurs apparaît indispensable pour assurer la bonne couverture des besoins, sans quoi il est difficile pour chacun d'avoir une vue d'ensemble.

- **L'interconnaissance des acteurs et leur coordination** sont aussi **déterminants pour une répartition optimale des aides existantes**.

- **Les CCAS sont des acteurs importants de l'action sociale aux rôles multiples** et peuvent, comme c'est le cas sur certaines communes, avoir une place centrale dans la coordination des aides alimentaires, mais aussi dans l'évaluation des besoins locaux.

Votre CCAS/CIAS a-t-il un rôle de coordinateur des associations locales d'aide alimentaire ?

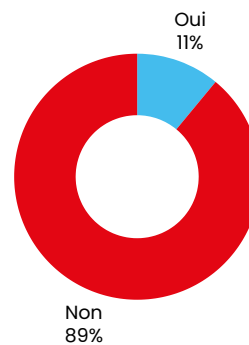


Figure 9 : Votre CCAS a-t-il un rôle de coordinateur des ass. locales d'aide alimentaire ? | Source : SIAO 91 - Quest. aide alimentaire en Essonne (2023) - Réponses représentées = 44.

Certaines communes comme Grigny, Les Ulis ou Étampes démontrent l'efficacité d'un réseau d'acteurs locaux régulièrement en contact, pouvant ainsi coordonner leurs actions et s'entraider pour leur logistique et leurs approvisionnements.

Une offre modelée par les difficultés et contraintes des opérateurs

- **Le manque de moyens financiers ou matériels pour répondre aux demandes touche beaucoup d'opérateurs** : cela est en partie dû à la variabilité importante des dons de denrées provenant des ramasses ou des collectes en supermarchés, ne laissant pas d'autres choix aux opérateurs que d'acheter des denrées, ou bien de demander une participation financière à leurs bénéficiaires. Les problématiques de locaux pour recevoir du public ou bien stocker des denrées posent également des difficultés à certains opérateurs.

- **Le manque de moyens humains** : Les rencontres avec des responsables et bénévoles d'associations ainsi que les temps d'enquête auprès des bénéficiaires ont parfois mis en lumière un manque important de ressources humaines, et notamment de bénévoles dans certaines associations. Ces difficultés peuvent impacter l'offre d'aide alimentaire accessible.

- **Des problématiques d'approvisionnement qui impactent et limitent les capacités des opérateurs** : l'approvisionnement en dons alimentaires, est de plus en plus difficile pour les opérateurs, alors même que c'est la base du système d'aide alimentaire actuel. Lorsque les sources d'approvisionnement gratuit sont fragilisées, les associations d'aide alimentaire doivent, pour continuer leurs aides, trouver des solutions alternatives qui demandent du temps, des moyens humains et financiers.

Et après ? Répondre au diagnostic



Le diagnostic n'est pas une fin en soi, mais plutôt un point de départ essentiel pour impulser des réflexions, des débats et des initiatives visant à répondre aux problématiques abordées. Ainsi, une série de préconisations accompagne ce travail, conçue pour guider les acteurs à tous les niveaux de décision, afin de mieux lutter contre la précarité à travers l'aide alimentaire.

Pour soutenir ces recommandations, des fiches action et des outils ont été élaborés, en lien avec certaines préconisations, dans le but de fournir des pistes concrètes pour répondre aux problématiques

identifiées. Enfin, diverses instances de discussion et de coordination ont été imaginées pour favoriser le débat et la mise en œuvre de ces différentes initiatives ou outils.

Les 23 préconisations sont rassemblées en trois thématiques distinctes et sont accompagnées de 13 fiches action et de 4 outils. Par ailleurs, 9 instances différentes ont été pensées pour faciliter la collaboration, certaines étant temporaires (comme les groupes de travail) et d'autres permanentes (telles que les groupes d'échange ou les comités de pilotage).

3

THÉMATIQUES

RASSEMBLANT

23

PRÉCONISATIONS

MENANT À

13

FICHES ACTION



STRUCTURER L'AIDE ALIMENTAIRE À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Développer un véritable réseau des acteurs de l'aide alimentaire en Essonne.

Associée à :

10 préconisations
8 fiches action
1 outil

Sujets abordés :

Co-pilotage, schémas de communication, coordination locale, instances, etc.



RENFORCEMENT ET OPTIMISATION DE L'OFFRE

Aider les acteurs à améliorer les aides existantes sur la base du diagnostic.

Associée à :

7 préconisations
3 fiches action

Sujets abordés :

Partenariats aide alim. et autres actions sociales, allers-vers, maillage territorial, accueil. logistique.



AIDE ALIMENTAIRE À L'HÔTEL SOCIAL

Mieux répondre aux besoins conséquents de ce public en grande précarité.

Associée à :

6 préconisations
2 fiches action
3 outils

Sujets abordés :

Accès à l'information, communication, adaptation de l'offre, équipements.

Préconisations et propositions

A partir des résultats des différentes enquêtes et des échanges avec les acteurs, ce diagnostic permet de poser des préconisations et des propositions d'actions ou d'outils à partir des éléments d'analyse précédemment déroulés. **Ces préconisations sont destinées à l'ensemble des acteurs concernés par l'aide alimentaire**, et ont vocation à alimenter des discussions, des échanges, ou débats, puis des actions visant à lutter contre la précarité alimentaire par l'aide alimentaire uniquement. Il ne faut en effet pas perdre de vue, en lisant ces préconisations, que l'aide alimentaire n'est qu'un moyen parmi d'autres

de lutter contre la précarité alimentaire.

L'aide alimentaire est d'ailleurs une solution pensée comme étant temporaire, un « pansement » à la précarité alimentaire. Certes, elle est indispensable, mais les précédentes études et celle-ci montrent qu'elle doit s'accompagner d'un ensemble d'actions visant à réduire les facteurs de précarité alimentaire, tels que la mobilité, l'accès à un logement digne et équipé, l'accès aux droits sociaux, etc. Enfin, questionner la précarité alimentaire impliquerait aussi de questionner le système alimentaire dans son ensemble.

A. Structurer l'aide alimentaire à l'échelle départementale

1) Construire des outils de pilotage à l'échelle départementale

> Suivre et analyser les activités d'aide alimentaire

N°1. Mesurer l'activité de manière uniforme entre tous les acteurs

- *Fiche action n°1 : Développer des indicateurs partagés sur la base de ceux conventionnés par l'Etat en 2024 [GT Outils et Indicateurs]*

N°2. Améliorer la gestion et le suivi des demandes entre prescripteurs et opérateurs

- *Fiche action n°2 : Développer des outils adaptés de gestion et suivi des demandes (DORA ou fiche d'orientation unique) [GT Outils et Indicateurs]*

> Disposer d'outils pour évaluer les besoins et l'offre

N°3. Cartographier et actualiser les services existants

- *Fiche action n°3 : Créer et diffuser une cartographie des services adaptée aux acteurs.*

N°4. Centraliser et diffuser les indicateurs de précarité alimentaire pour améliorer l'évaluation des besoins

- *Fiche action n°4 : Construire et rendre accessible une base de données interactive de la précarité et de l'aide alimentaire en Essonne*

2) Développer le réseau des acteurs

> Au niveau départemental

N°5. Créer un co-pilotage interinstitutionnel en rassemblant l'ensemble des acteurs de l'aide alimentaire

- *Fiche action n°5 : Structurer et animer le réseau des acteurs de l'aide alimentaire en Essonne. [COPIL Inter-institutionnel]*

N°6. Développer de manière coordonnée l'aide de demain

- *Associé à la Fiche action n°5.*

N°7. Déterminer des circuits de communication entre acteurs

- Fiche action n°7 : Proposer un schéma de communication entre acteurs de l'aide alimentaire en Essonne.

N°8. Maintenir un lien régulier avec tous les opérateurs et diffuser les informations importantes

- Fiche action n°8 : Créer une newsletter diffusée à l'ensemble des opérateurs

> Au niveau local

N°9. A l'échelle des CCAS, favoriser le dialogue entre acteurs locaux

- Boîte à outils de l'ANSA : Coordonner localement la lutte contre la précarité alimentaire.

N°10. Intégrer le sujet de la précarité alimentaire dans les analyses des besoins sociaux des communes

- Fiche action n°10 : Aider les CCAS à évaluer la précarité alimentaire sur leur commune [GT **Etude des besoins**]

B. Renforcer l'aide alimentaire

1) Améliorer et optimiser l'offre

N°11. Continuer le développement de dispositifs d'aller-vers

- Fiche action n°11 : Développer l'aide alimentaire en aller-vers.

N°12. Améliorer l'accueil dans les centres de distribution

N°13. Renforcer le maillage territorial des centres de distribution

- Proposition d'outil : cartographie de la densité de services accessibles par commune.

2) Répondre aux problématiques de logistique et d'approvisionnement

N°14. Assurer autant que possible le soutien financier et matériel des opérateurs

N°15. Soutenir le développement des opérateurs « support »

- Fiche action n°15 : Mutualiser et partager les moyens logistiques des opérateurs [GT **Logistique et approvisionnement**]

N°16. Favoriser les échanges et les achats groupés entre opérateurs

- Fiche action n°16 : Créer un groupe de discussion départemental de collecte et d'achat de denrées. [GT **Logistique et approvisionnement**]

N°17. Renforcer le dialogue avec les communes réticentes aux dispositifs d'aide alimentaire et promouvoir la création de lieux communs rassemblant l'aide alimentaire et d'autres services sociaux.

C. Focus sur les hôtels sociaux

1) Anticipation et communication

N°18. Déterminer des circuits de communication entre acteurs liés aux hôtels sociaux

- Outil à valider : Schéma de communication pour les projets d'aide alimentaire à l'hôtel + fiche projets (SIAO)

N°19. Améliorer l'accès à l'information des publics à l'hôtel

- Fiche action n°19 : Créer un support d'information à destination des hébergés. **[GT Aide alimentaire à l'hôtel]**

N°20. Mieux anticiper au niveau local l'évolution des besoins lors de l'installation ou du déménagement d'un hôtel social.

- Outil existant : Cartographie des hôtels sociaux de l'Essonne et leurs équipements. (SIAO)
- Outil à valider : Schéma de communication pour les projets d'aide alimentaire à l'hôtel. (SIAO)

2) Adaptation de l'offre aux hôtels sociaux

N°21. Développer des dispositifs d'aller-vers

- Associé à la Fiche action n°11.
- Outil existant : Score de précarité alimentaire dans les hôtels sociaux de l'Essonne. (SIAO)

N°22. Développer davantage les aides adaptées aux publics sans équipements de cuisine

- Fiche action n°22 : Proposer une aide adaptée à l'hôtel social **[GT Aide alimentaire à l'hôtel]**

N°23. Améliorer l'équipement des hôtels sociaux

**NOUS RENCONTRER
OU NOUS CONTACTER**



SIAO 91
41 rue Paul Claudel, 91000 Évry
Tél. : 01 80 45 00 51 - Email : siao.91@croix-rouge.fr
www.siao91.fr

SIAO 91

croix-rouge française

